

## UNE INDÉCENTE COLÈRE d'O. VÉRAN !

Si le Covid a mis à bas la culture dans le pays, nous avons pu assister, mercredi dans l'hémicycle, à un spectacle inédit : le Ministre de la santé dans la grande tirade de la colère divine.

Quelle indécence, Monsieur le Ministre : oser utiliser deux patients atteints du Covid pour tenter de rendre coupables des parlementaires qui, pour certains d'entre eux, bataillent depuis des mois, voire des années pour exiger des moyens pour la santé et notamment pour les hôpitaux, à grand renfort de questions, d'amendements, de projets de loi, tous rejetés.

Quelle honte, Monsieur le Ministre de donner des leçons alors que les hôpitaux n'ont jamais autant manqué de personnels.

Quel manque de courage de vouloir déplacer les responsabilités alors que, sous votre ministère, plus d'un millier de lits ont encore fermé ces derniers mois et que d'autres fermetures sont programmées à Caen, Orléans, Nancy, Nantes ou Paris...

Vous nous dites avoir créé des lits, des places de réanimation mais il n'y a pas de personnels pour les rendre opérationnels ; la situation des hôpitaux s'est tellement dégradée que les médecins, les infirmier-e-s, les aides soignant-e-s ne veulent plus venir y travailler.

Le gouvernement doit être garant de l'accès à la prévention et aux soins sur tout le territoire pour toute la population ; il faut de toute urgence prendre les mesures qui s'imposent pour tenter d'enrayer la catastrophe sanitaire en cours :

- Politique efficace de tests pour isoler rapidement les personnes positives.
- Gratuité des masques.
- Moyens aux hôpitaux et aux établissements médico-sociaux : embaucher maintenant, massivement et de façon pérenne des secrétaires, des agents administratifs de terrain, des brancardiers, des agents de nettoyage et de désinfection ... etc ... pour permettre aux soignants de se concentrer exclusivement sur leur cœur de métier : le soin.
- Démocratie en santé : l'état d'urgence la rend plus indispensable, car elle est la condition de l'efficacité des politiques.

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 ne répond pas aux besoins pour rouvrir des lits, créer des postes dans les hôpitaux, les EHPAD, assumer véritablement la perte d'autonomie, préférant taxer la population avec un forfait urgence. Il faut ouvrir massivement les formations de soignants et en assurer la juste répartition sur l'ensemble du territoire pour un véritable accès aux soins de toutes et tous partout.



**COORDINATION NATIONALE**  
**des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité**

(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Secrétariat : Lundi : 8h45-11h15 et 13h40-17h30 / Mardi : 8h45-14h45 / Jeudi : 8h45-11h15 / Vendredi : 13h40-16h15

Tél : 09 67 04 55 15

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146

Site : <http://coordination-defense-sante.org/>

Contact : [cda12550@coordination-defense-sante.org](mailto:cda12550@coordination-defense-sante.org)

Présidente : Michèle LEFLON [michele.leflon@orange.fr](mailto:michele.leflon@orange.fr)

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Vice-Présidente : Rosine LEVERRIER [boudchoum@wanadoo.fr](mailto:boudchoum@wanadoo.fr)

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02